

2 juin 1982

Note d'information
Conseil fédéral pour
la séance du 2 juin 1982Négociations américano-soviétiques à Genève sur les armes stratégiquesDépartement des affaires étrangères. Note du 1er juin 1982
(annexe)

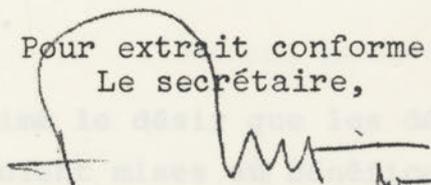
Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Il est pris acte de la note du département des affaires étrangères
du 1er juin 1982.

Extrait du procès-verbal:

- EDA 6 pour exécution

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

1. Le Département fédéral des affaires étrangères, 3003 Berne, le 1er juin 1982

en vue des prochains jours à la préparation et à la conclusion

Distribué change de notes sur le modèle de ceux de 1972 et de

1980 et prendra toutes dispositions pour faciliter le déroulement des négociations.

Note d'information au Conseil Fédéral pour sa séance du 2 juin 1982

4. Comme en 1972 et en 1980, le fait que les deux pays en question ont accepté leur préférence pour Genève constitue une marque internationale de Genève.

Négociations américano-soviétiques à Genève
sur les armes stratégiques

1. Les Ambassades des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique ont informé le Département fédéral des affaires étrangères dans la soirée de vendredi 28 mai 1982, de l'intention de leurs gouvernements respectifs d'entamer à Genève, dès le 29 juin 1982, des négociations sur la limitation et la réduction des armes stratégiques. D'entente avec le Chef du Département fédéral des affaires étrangères, le Secrétaire d'Etat a, conformément à notre politique traditionnelle de disponibilité, donné son accord.
Pierre Aubert
2. Les deux gouvernements ont exprimé le désir que les délégations qui mèneront ces négociations soient mises au bénéfice d'un régime de privilèges et immunités identique à celui qui leur avait été accordé lors des négociations SALT en 1972 et qui avait fait l'objet d'un échange de lettres, le 21 novembre 1972, entre le Chef du Département politique et les Ambassadeurs respectifs des deux pays. On rappellera qu'un échange de lettres similaire a eu lieu le 17 octobre 1980, par lequel a été accordé aux délégations américaine et soviétique participant à Genève aux négociations sur les armes nucléaires en Europe (négociations dites TNF ou, plus récemment INF) le même régime juridique que pour les négociations SALT en 1972.

3. Le Département fédéral des affaires étrangères procédera au cours des prochains jours à la préparation et à la conclusion d'un échange de notes sur le modèle de ceux de 1972 et de 1980 et prendra toutes dispositions nécessaires afin de faciliter le déroulement des négociations.
4. Comme en 1972 et en 1980, le fait que les deux pays en question aient exprimé leur préférence pour Genève constitue une marque de confiance envers la Suisse et souligne en outre le rôle international de Genève.

11 mars 1982

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

La réponse à la question ordinaire Dafflon est approuvée (voir annexe).

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

Au Conseil national

Extrait du procès-verbal:

- EDA 15 pour connaissance
- EJPD 3 " "



Pierre Aubert

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

